

Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de la Libye

Modification du 11 mars 2011

*Le Département fédéral des affaires étrangères,
vu l'art. 6 de l'ordonnance du 21 février 2011 instituant des mesures à l'encontre de
certaines personnes originaires de la Libye¹,
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du 21 février 2011 instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de la Libye est modifiée comme suit:

Les inscriptions suivantes sont ajoutées:

A. Personnes physiques

...

ABDUSSALAM Abdussalam Mohammed, chef de la lutte contre le terrorisme, né en 1952

ASHKAL Al-Barrani, directeur adjoint du renseignement militaire

ASHKAL Omar, chef du mouvement des comités révolutionnaires

Dr. AL-BAGHDADI Abdulqader Mohammed, chef du bureau de liaison des comités révolutionnaires, né le 1^{er} juillet 1950

DIBRI Abdulqader Yusef, chef de la sécurité personnelle de Muammar Kadhafi, né en 1946

Général de division JABIR Abu Bakr Yunis, ministre de la défense, né en 1952

MATUQ Matuq Mohammed, secrétaire chargé des services publics, né en 1956

KADHAFI Saadi, fils de Muammar Kadhafi, commandant des forces spéciales, né le 25 mai 1973

Colonel AL-SENUSSI Abdallah (Al-Megrahi), directeur du renseignement militaire, né en 1949

Général TOHAMY Khaled, chef du bureau de la sécurité intérieure, né en 1946

FARKASH Mohammed Boucharaya, chef du renseignement au bureau de la sécurité extérieure, né le 1^{er} juillet 1949

¹ RS 946.231.149.82

ZARTI Mustafa, vice-directeur général de «l'Autorité libyenne d'investissement», né le 29 mars 1970

B. Entreprises et entités

Banque centrale de Libye (CBL)

Libya Africa Investment Portfolio (LAP), rue Jamahiriya, Bâtiment du LAP, BP 91330, Tripoli, Libye

Libyan Foreign Bank (LFB)

Libyan Housing and Infrastructure Board (HIB, Conseil libyen du logement et de l'infrastructure), Tajora, Tripoli, Libye

Libyan Investment Authority (LIA, Autorité libyenne d'investissement, alias Libyan Arab Foreign Investment Company, LAFICO), Tour Al-Fateh, Tour I, 22^e étage, bureau 99, rue Borgaida, Tripoli, 1103 Libye

II

La présente modification entre en vigueur le 11 mars 2011.²

11 mars 2011

Département fédéral des affaires étrangères:

Micheline Calmy-Rey

² La présente ordonnance a été publiée le 11 mars 2011 selon la procédure extraordinaire (art. 7, al. 3, LPubl; RS **170.512**).